



Fiche métier

Matelot Pont

Le matelot ou la matelote assure les gestes professionnels du marin à bord d'un navire, sous les ordres d'un capitaine ou de ses officiers ou du bosco. Il ou elle contribue au transport de passagers ou de cargaisons. Il ou elle contribue à la bonne conduite du navire et à son exploitation : Il assure la veille en passerelle, participe activement à la sécurité du navire, participe aux opérations d'exploitation commerciale ou aux travaux en mer. S'il dispose de la qualification timonier, il peut alors tenir le poste de barre.

Activités et conditions de travail

Le matelot pont a comme missions de :

- Assurer la navigation du navire et la sécurité à bord, sous les ordres du capitaine ;
- Contribuer au chargement et au déchargement du navire et de son fret ;
- Effectuer l'entretien et les réparations du service pont du navire ;
- Participer aux différentes manœuvres portuaires ou en mer telles que l'amarrage, l'accostage, le mouillage des ancres, le remorquage.

Sous l'autorité de l'officier chef de quart pont, le ou la matelot assure son service à la passerelle par quarts, c'est-à-dire des périodes de 4 heures, de jour comme de nuit. C'est un rythme de travail atypique puisque la durée d'embarquement diffère en fonction du type de navigation (navigation côtière, long cours) et alterne entre des périodes de navigation et des périodes de congés. Le ou lamatelot peut s'absenter pendant 1 à 3 mois lorsqu'il/elle navigue sur des embarquements de long cours et 7 jours pour les embarquements en transports de passagers sur des car-ferries.

Compétences et qualités requises

Compétences :

- Disposer de compétences techniques : maîtriser son poste de manœuvre, assurer la maintenance des équipements du navire, être en capacité d'assurer la veille et la sécurité à la mer ;
- Connaître l'environnement professionnel maritime et précisément le fonctionnement d'un navire.



Qualités :

- Être polyvalent ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Faire preuve d'adaptabilité ;
- Avoir le sens de la discipline et du respect de la hiérarchie ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.

Salaire moyen

Débutant, le ou la matelot gagne entre 1 644 et 2 374 euros par mois. Un matelot ou une matelote expérimenté(e) peut percevoir jusqu'à 3 000 euros brut par mois.

Formations

- CAPM Matelot ;
- Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM).